



NEW ZEALAND
FOREIGN AFFAIRS & TRADE
Manatū Aorere

**Plan pour la Coopération
internationale au développement
avec les Territoires français du
Pacifique 2025-2027**

*Traduction de courtoisie du
« French Pacific Plan 2025-2027 »*

Mars 2026

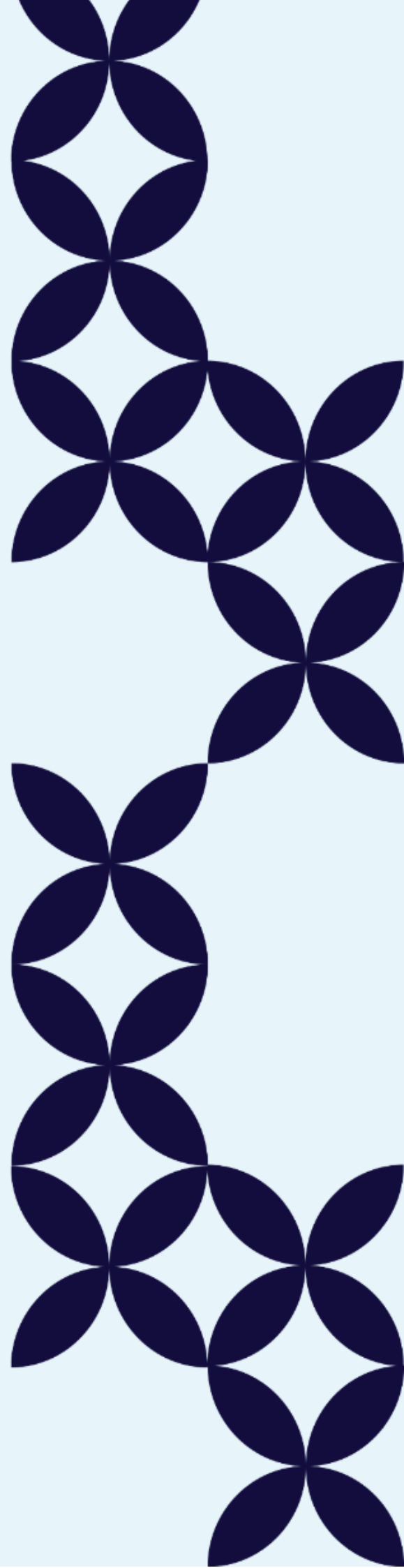
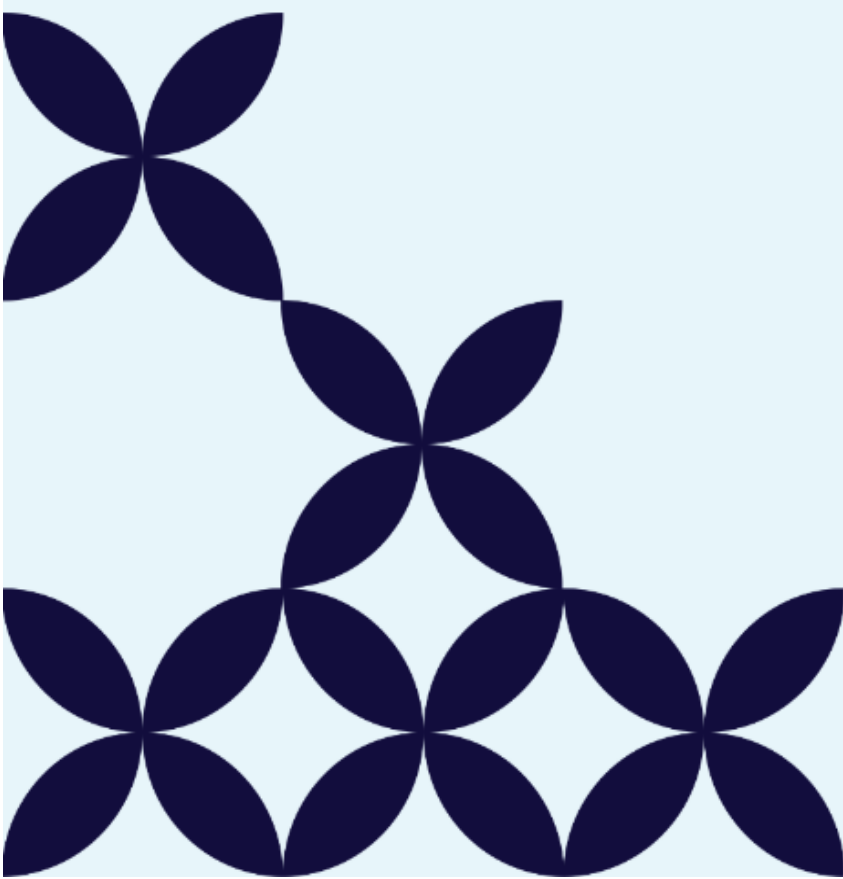


Table des matières

Objet du document	2
Mise en œuvre de ce Plan	9
Évaluation des progrès réalisés dans le cadre de ce Plan	11

Objet du document

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce de Nouvelle-Zélande (MFAT) a élaboré ce Plan pour orienter la planification et la gestion de l'engagement global de la Nouvelle-Zélande auprès des Territoires français du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna), et pour servir de fondement au dialogue avec ses partenaires et les parties prenantes.

Ce Plan vise à hiérarchiser les priorités de travail et à faciliter le suivi des progrès accomplis vers l'atteinte des résultats communs et des objectifs stratégiques.

Il s'agit d'un document évolutif qui sera examiné avec nos partenaires parallèlement à nos plans de coopération conjoints. Il sera mis à jour périodiquement pour s'assurer qu'il réponde aux évolutions du contexte national et régional, y compris aux impacts d'éventuels chocs externes.

Approche intégrée de l'engagement dans le Pacifique

La Nouvelle-Zélande privilégie une approche intégrée de son engagement dans la région du Pacifique. Nous mettons l'accent sur la cohérence entre nos objectifs diplomatiques, commerciaux, économiques, climatiques, environnementaux, de sécurité et de développement afin de favoriser un progrès durable dans le Pacifique et de promouvoir les intérêts et les valeurs de la Nouvelle-Zélande. À ce titre, notre contribution au développement (tant politique que financière), bien que minime dans les Territoires français du Pacifique, constitue un pilier essentiel de notre politique étrangère ; elle reflète la densité de nos relations et engagements internationaux et constitue l'expression de nos valeurs.



Aperçu des Territoires français du Pacifique

Le présent Plan expose les contextes spécifiques de chaque territoire. Le contexte global des Territoires français du Pacifique et le rôle de la France sont détaillés ci-dessous.

Contexte general

Qu'est-ce que « les Territoires français du Pacifique » ?

Aux fins du présent Plan, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna sont désignées collectivement sous le nom de « Pacifique français » ("French Pacific" en anglais) ou de « Territoires français du Pacifique ». La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna sont des territoires d'outre-mer de la France dotés de degrés d'autonomie variables, établis par leurs différents statuts au titre de la Constitution française. La relation de la Nouvelle-Zélande avec chacun des Territoires français du Pacifique est façonnée en partie par leurs niveaux respectifs d'autonomie. Il est important que la Nouvelle-Zélande reste consciente de la nécessité de respecter la répartition des compétences entre l'État français et ses territoires, et de la manière dont celles-ci peuvent évoluer au fil du temps.

La Nouvelle-Calédonie est un territoire français d'outre-mer doté d'un statut sui generis, comptant 264 596 habitants. L'État français y est représenté par un Haut-commissaire et la Nouvelle-Calédonie possède un gouvernement collégial dirigé par le Président. C'est le plus autonome des Territoires français du Pacifique, résultat de deux accords majeurs entre la Nouvelle-Calédonie et l'État français qui prévoyaient le transfert progressif et irréversible de pouvoirs ainsi qu'une série de référendums sur l'indépendance. Il existe une diversité de points de vue sur le statut futur, allant du maintien au sein de la France à la pleine indépendance, ce qui rend l'environnement politique complexe. Bien que considérée comme un territoire développé à revenu élevé, d'importantes inégalités sociales et économiques subsistent entre les différents groupes ethniques. Ces facteurs, combinés aux défis liés à la négociation d'un nouvel accord politique, ont contribué aux troubles civils qui ont débuté en mai 2024, entraînant une baisse du PIB de 10 à 15 % pour l'année 2024, pour atteindre environ 33 900 USD par habitant. Le territoire est confronté à une profonde instabilité sociale et économique, exacerbée par le temps nécessaire au processus institutionnel.

La Polynésie française est composée de cinq archipels et 118 îles (dont 76 habitées) et compte environ 279 500 habitants. L'assemblée territoriale de la Polynésie française, élue par la population, a la capacité de proposer des actes dans ses domaines de responsabilité. Le pouvoir exécutif appartient au gouvernement, dirigé par le Président. L'État français est représenté par un Haut-commissaire. En dehors du transfert progressif de différentes compétences, il n'y a actuellement aucun processus formel de décolonisation en cours entre la Polynésie française et l'État français. À l'instar de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française est considérée comme un territoire développé à revenu élevé, avec l'un des PIB par habitant les plus élevés du Pacifique (23 300 USD).

Wallis-et-Futuna, avec une population d'environ 11 000 personnes, est le moins autonome des Territoires français du Pacifique. Contrairement à la Polynésie française, le pouvoir exécutif appartient à l'État français et est représenté par un Préfet dans la capitale, Matā'utu. Le Préfet préside un conseil territorial composé des trois rois traditionnels (un pour Wallis et deux pour Futuna) et de trois autres membres choisis par le Préfet. L'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna, dont les membres sont élus par la population, est uniquement délibérative et n'a aucune autorité législative, celle-ci résidant auprès du Préfet. Ce territoire ne figure pas sur la



liste des territoires non-autonomes de l'ONU, contrairement à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française. Wallis-et-Futuna est le moins développé économiquement des trois Territoires français du Pacifique, avec un PIB par habitant d'environ 11 500 USD.

Engagement des Territoires français du Pacifique dans la région

Depuis 2016, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont membres de plein droit du Forum des îles du Pacifique (FIP), ce qui a multiplié les voies d'engagement pour la Nouvelle-Zélande avec ces deux territoires, qui sont compétents pour les affaires régionales dans leurs domaines de responsabilité. Ils sont également membres de différents agences du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), notamment la Communauté du Pacifique (CPS), le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et l'Organisation du tourisme du Pacifique (SPTO). Wallis-et-Futuna est membre associé du FIP, mais membre de plein droit de certains agences du CORP.

Relations de la Nouvelle-Zélande avec les Territoires français du Pacifique

L'engagement de la Nouvelle-Zélande auprès des Territoires français du Pacifique est mené par le Consulat général de Nouvelle-Zélande à Nouméa, avec le soutien de notre Consul honoraire basé à Tahiti. La Nouvelle-Zélande n'a pas de représentation permanente à Wallis-et-Futuna.

Les relations de la Nouvelle-Zélande avec la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française s'appuient sur des plans de coopération conjoints, signés respectivement en [2024](#) et [2018](#). Ces plans décrivent nos domaines d'engagement prioritaires partagés et la manière dont nous travaillerons ensemble, y compris dans les forums régionaux. Étant donné la relation limitée avec Wallis-et-Futuna, il n'existe pas de document-cadre de relation globale entre nous.

L'engagement de la Nouvelle-Zélande auprès des Territoires français du Pacifique fait également partie de notre relation plus large avec la France. La France conserve ses compétences dans des domaines tels que la défense et la sécurité (y compris certains aspects du travail douanier), la sécurité intérieure et l'ordre public (y compris la police), l'immigration, l'enseignement supérieur, la politique monétaire et les affaires étrangères. Dans le cadre de leurs compétences, les gouvernements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française sont en mesure de s'engager et de définir l'orientation de leurs relations avec les instances régionales, notamment en tant que membres de plein droit du FIP. Pour les domaines où l'État français conserve sa compétence, la Nouvelle-Zélande coopère avec la France au sein de plusieurs groupements et initiatives régionaux tels que l'accord trilatéral FRANZ (France, Australie, Nouvelle-Zélande), les chefs conjoints de la sécurité du Pacifique (JHoPS), les chefs de police des îles du Pacifique (PICP), le réseau de lutte contre la criminalité transnationale du Pacifique (PTCN), la réunion des ministres de la Défense du Pacifique Sud (SPDMM) et le P-QUAD. La France est également membre de la CPS et du PROE, et est un partenaire de dialogue du FIP.

À une époque de tensions géostratégiques accrues dans la région Pacifique, l'engagement de la Nouvelle-Zélande dans les Territoires français du Pacifique offre une perspective d'approfondissement de nos liens avec la France. Les relations de la France avec ses territoires du Pacifique, aujourd'hui et à l'avenir, ont des conséquences sur les intérêts de la Nouvelle-Zélande au niveau bilatéral et régional.



Coopération au développement

À l'exclusion de Wallis-et-Futuna, la coopération internationale au développement (CID) dans les Territoires français du Pacifique n'est pas comptabilisée dans les engagements d'aide publique au développement de la Nouvelle-Zélande auprès du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Compte tenu de la reconstruction et de la relance suite aux troubles en Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande a multiplié par six son aide au développement pour les Territoires français du Pacifique (passant de 1,04 million NZD en 2021-2023 à 6 millions NZD pour la période 2024-2027). La Nouvelle-Zélande peut proposer des activités de coopération ciblées et de niche qui renforcent sa valeur ajoutée en tant que partenaire constructif et engagé, doté de valeurs et d'une expérience pertinentes à partager.

La mise en œuvre de la coopération au développement dans les Territoires français du Pacifique sera guidée par les objectifs stratégiques de la Nouvelle-Zélande visant un avenir sûr, protégé et juste, ainsi qu'un avenir prospère et résilient. Les objectifs à long terme à cette fin comprennent le renforcement des liens entre les peuples, le renforcement de la région grâce à une plus grande intégration des Territoires français du Pacifique et à la coopération avec la France, et la contribution à une résilience économique et sociale accrue. Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, les plans de coopération conjoints (signés respectivement en 2024 et 2018) guideront la coopération au développement de la Nouvelle-Zélande afin de faire progresser les intérêts partagés par la Nouvelle-Zélande et les gouvernements partenaires.

Le principal mécanisme de mise en œuvre de ces engagements sera un Fonds du Consulat accru et un programme de bourses élargi, comprenant des formations thématiques et professionnelles de courte durée ainsi que d'enseignement supérieur. La mise en œuvre par l'intermédiaire d'organismes régionaux du Pacifique, tels que la CPS et le PROE, bénéficiera également aux Territoires français du Pacifique. L'extension des activités de développement régionales ou multi-pays, lorsque cela est possible, pour inclure les Territoires français du Pacifique, ou la fourniture d'opportunités de renforcement des capacités telles que la formation en anglais, aideront également à concrétiser notre engagement accru d'une manière qui génère des résultats positifs en matière de politique et de développement et soutient l'intégration régionale des Territoires français du Pacifique. La poursuite du partenariat avec la France dans le Pacifique sur des domaines d'intérêt mutuel, notamment par le biais de la résilience climatique, des douanes et des initiatives d'intervention humanitaire et de gestion des catastrophes, bénéficiera également à nos objectifs stratégiques plus larges pour un Pacifique sûr, prospère et résilient.

Engagement de l'approche intégrée gouvernementale néo-zélandaise (NZ Inc) dans les Territoires français du Pacifique

Les agences de « NZ Inc » (l'approche intégrée gouvernementale néo-zélandaise) s'engagent régulièrement avec les Territoires français du Pacifique dans des domaines précis. Les forces de défense néo-zélandaises (*New Zealand Defence Force*) et le ministère de la Défense entretiennent des liens étroits avec les forces armées françaises en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, notamment par le biais de l'exercice militaire biennal Croix du Sud. Les douanes et la police collaborent avec les Territoires français du Pacifique dans le cadre des efforts communs de lutte contre la criminalité organisée transnationale et les trafics illicites dans la région. L'officier de liaison de la police néo-zélandaise pour le Pacifique, accrédité auprès des Territoires français du Pacifique, est basé à Suva. *New Zealand Trade and Enterprise* (NZTE) entretient des liens solides avec la communauté d'affaires des Territoires français du Pacifique à Auckland. Le ministère des Industries primaires a



également établi des relations étroites avec ses homologues de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française sur les questions de biosécurité. Avec l'aide sur le terrain du Consulat général de Nouvelle-Zélande, le ministère de la Culture et du Patrimoine gère le cimetière de guerre néo-zélandais de Bourail en Nouvelle-Calédonie.

Plans des partenaires pertinents pour la relation

[New Zealand New Caledonia Joint Cooperation Plan 2024](#)

Révisé en décembre 2024, ce plan réaffirme notre ambition partagée d'élever notre relation bilatérale par la coopération institutionnelle, la coopération commerciale et économique, et les liens entre les peuples.

[New Zealand French Polynesia Joint Cooperation Plan 2018](#)

Signé en 2018, ce plan identifie nos priorités communes de coopération et d'engagement. Les domaines prioritaires incluent les liens commerciaux et économiques, la recherche et l'innovation, le changement climatique, la santé, l'éducation et la formation, les technologies de l'information et de la communication, l'environnement et le développement durable, ainsi que la culture, la jeunesse et les sports.

[France-Māori Economic Roadmap](#)

Signée en mai 2025 entre l'ambassadrice de France en Nouvelle-Zélande et le conseil consultatif commercial Māori du MFAT, Te Taumata. La feuille de route définit une vision commune pour renforcer la collaboration économique entre la France et les partenaires Māori, et inclut le renforcement de l'intégration économique des Territoires français du Pacifique dans la région.

[France's Indo-Pacific Strategy](#)

Lancée en 2018 et mise à jour pour la dernière fois en 2025, cette stratégie souligne l'importance que la France accorde à la région, y compris à ses territoires du Pacifique, son soutien au multilatéralisme et à l'ordre fondé sur des règles, ainsi que la lutte contre les risques de sécurité, y compris le changement climatique. Elle définit ses priorités stratégiques pour l'Indopacifique.

Cadre stratégique du Plan pour les Territoires français du Pacifique

Le Cadre des priorités de la CID (Coopération internationale au développement) 2024-2027¹ constitue un document d'orientation pour le Plan pour les Territoires français du Pacifique. Il illustre la contribution du programme de la CID aux objectifs globaux du Ministère, tels qu'ils sont définis dans le Cadre stratégique du Ministère², et précise les résultats prioritaires que nous entendons faire progresser grâce à ce programme.

Le diagramme logique du programme pour les Territoires français du Pacifique, présenté à la page suivante, expose nos ambitions concernant notre action auprès des Territoires français du Pacifique et de la France dans le Pacifique, en adéquation avec le Cadre des priorités de la CID. Il reflète notre approche intégrée englobant le développement, la politique étrangère, le commerce et la sécurité, et offre une vue d'ensemble de nos

¹ Voir : <https://www.mfat.govt.nz/assets/Aid/Aid-General/IDC-Priorities-Framework-2024.pdf>

² Voir : <https://www.mfat.govt.nz/assets/About-us-Corporate/MFAT-strategies-and-frameworks/Strategic-Intentions-2024-2028.pdf>



investissements au titre de la CID, incluant le Fonds du consulat de Nouvelle-Zélande, les bourses d'études et les investissements plurinationaux.

Le diagramme logique détaille la manière dont nos objectifs stratégiques orientent des résultats plus spécifiques à court et moyen terme. La Nouvelle-Zélande œuvrera à l'atteinte de ces résultats en partenariat avec les Territoires français du Pacifique. Les résultats à moyen terme figurant dans le diagramme logique décrivent plus précisément nos intérêts au sein du système. Les résultats à court terme mettent l'accent sur certains domaines particuliers plutôt que sur l'intégralité des initiatives requises pour atteindre les résultats à moyen terme.



Schéma de logique du programme pour les Territoires français du Pacifique



UN AVENIR SÛR, SECURISE ET JUSTE

UN AVENIR PROSPERE ET RESILIENT

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF 1: Renforcement des liens entre les peuples

Les liens entre les peuples des Territoires français du Pacifique et de la Nouvelle-Zélande sont renforcés, contribuant à la compréhension régionale.

OBJECTIF 2: Renforcement de la région

Les Territoires français du Pacifique sont mieux intégrés dans le Pacifique, et notre partenariat avec la France contribue à nos objectifs stratégiques plus larges pour le Pacifique.

OBJECTIF 3: Accroissement des opportunités économiques

Les Territoires français du Pacifique profitent d'une résilience sociale et économique ; les économies sont diversifiées, ouvertes et inclusives, offrant des opportunités commerciales et économiques bidirectionnelles.

Influence croissante
des facteurs externes
ou contextuels

RÉSULTATS À MOYEN TERME (RMT)

RMT1.1:

Les Territoires français du Pacifique et la Nouvelle-Zélande coopèrent pour protéger les valeurs et les intérêts communs, notamment par le biais d'opportunités de renforcement des capacités et de formation.

RMT2.1:

Les Territoires français du Pacifique sont de plus en plus intégrés dans la région Pacifique et sont des acteurs régionaux constructifs.

RMT2.2:

La coopération est approfondie entre la Nouvelle-Zélande, la France et les Territoires français du Pacifique sur les défis régionaux mutuels.

RMT3.1:

La réduction des barrières et l'augmentation de la coopération facilitent des flux commerciaux accrus avec la Nouvelle-Zélande et une plus grande intégration régionale.

RÉSULTATS À COURT TERME (RCT): Changements clés attendus à la suite des activités et de l'engagement du MFAT dans un horizon de 4 à 6 ans

RCT1.1:

L'expérience, les connaissances, les idées et les valeurs de la Nouvelle-Zélande sont partagées avec les partenaires intéressés (ex. : *inclusivité, bonne gouvernance, développement économique autochtone*)

RCT1.2:

Les Territoires français du Pacifique bénéficient d'un soutien au niveau communautaire et d'une offre élargie de bourses de la Nouvelle-Zélande (*Programme de Bourse Manaaki ; Fonds du Consulat/NZCF*).

RCT2.1:

Les Territoires français du Pacifique sont engagés dans les organismes et l'architecture régionaux, et disposent d'une voix croissante sur les enjeux régionaux communs (ex. : *FIP, CPS*).

RCT2.2:

Coopération et exploitation accrues dans les domaines où la Nouvelle-Zélande et la France ont des intérêts partagés (ex. : *trafic de drogues illicites, pêche INN [illicite, non déclarée et non réglementée], biosécurité*).

RCT3.1:

Les initiatives régionales améliorent le bien-être et les capacités des communautés des Territoires français du Pacifique. (*activités multipays de la CID*)

RCT3.2:

Les Territoires français du Pacifique sont plus étroitement alignés sur les normes commerciales et économiques régionales.

Le MFAT exerce
davantage
d'influence



Mise en œuvre de ce Plan

Le financement de la CID (Coopération internationale au développement) de la Nouvelle-Zélande pour ce Plan est géré sur des périodes de trois ans. Il existe une certaine souplesse permettant de transférer des fonds vers et entre les Plans afin de répondre à des contextes en évolution rapide. Les informations actuelles concernant le budget global de la CID de la Nouvelle-Zélande pour la période de financement triennale en cours sont disponibles sur le site internet du MFAT³.

Modalités de mise en œuvre de ce Plan

La politique de Coopération internationale de la Nouvelle-Zélande pour un développement durable efficace (ICESD)⁴ identifie quatre principes de développement qui guident l'action de la Nouvelle-Zélande avec les pays partenaires, et énonce un engagement à assurer un développement efficace, inclusif, résilient et durable.

La mise en œuvre de ce plan sera complétée par l'application des Plans de coopération conjointe en vigueur avec la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. Pour la Nouvelle-Calédonie, un programme de travail annuel sera élaboré entre les hauts fonctionnaires et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie lors d'entretiens de haut niveau afin de guider la coopération dans les trois domaines prioritaires. Nous maximiserons les opportunités d'engagement à haut niveau, y compris au niveau ministériel, lors des événements du Forum des îles du Pacifique (FIP) et nous chercherons à établir des engagements bilatéraux.

Un aspect important de la mise en œuvre de ce Plan est le partenariat avec la France, avec laquelle nous maintenons un engagement étroit à Wellington, Nouméa et Paris. Les consultations de haut niveau et les visites bilatérales offrent l'occasion d'échanger avec la France sur ses positions concernant les arrangements institutionnels actuels et futurs, et de souligner l'importance de son rôle continu dans la région Indo-Pacifique.

L'engagement régional, notamment par le biais du Forum des îles du Pacifique, contribuera également à faire progresser les intérêts de la politique étrangère de la Nouvelle-Zélande et à démontrer la capacité du FIP à répondre de manière crédible aux défis de la région.

Partenaires pour la mise en œuvre de ce Plan

Les partenaires clés pour la mise en œuvre de ce Plan comprennent le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement de la Polynésie française et le gouvernement de la France (ainsi que les agences concernées telles que l'Agence Française de Développement). Les autres partenaires incluent les instances provinciales de

³ Voir : <https://www.mfat.govt.nz/en/aid-and-development/our-approach-to-aid/where-our-funding-goes>

⁴ Voir : <https://www.mfat.govt.nz/assets/Aid-Prog-docs/Policy/Policy-Statement-New-Zealands-International-Cooperation-for-Effective-Sustainable-Development-ICESD.pdf>



Nouvelle-Calédonie et les instances municipales de tous les territoires, lorsqu'elles disposent des compétences requises, les organisations non-gouvernementales et les organisations de la société civile.



Évaluation des progrès réalisés dans le cadre de ce Plan

Le diagramme logique présente les objectifs stratégiques ainsi que les résultats à moyen et court terme que nous espérons atteindre grâce aux activités et à l'engagement de la Nouvelle-Zélande auprès des Territoires français du Pacifique.

Nous rendons compte des progrès accomplis vers nos objectifs dans les Territoires français du Pacifique par le biais du rapport annuel du ministre des Affaires étrangères sur l'affectation des fonds de la CID (Coopération internationale au développement).⁵

Les progrès réalisés dans le cadre du Plan seront évalués à l'aide des indicateurs suivants.

Objectifs stratégiques	Indicateurs
Objectif 1: Les liens entre les peuples des Territoires français du Pacifique et de la Nouvelle-Zélande sont renforcés, contribuant à la compréhension régionale.	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve du renforcement des partenariats entre la Nouvelle-Zélande et ses partenaires bilatéraux. • Les positions politiques de la Nouvelle-Zélande progressent au sein des relations bilatérales et régionales.
Objectif 2: Les Territoires français du Pacifique sont mieux intégrés dans le Pacifique, et notre partenariat avec la France contribue à nos objectifs stratégiques plus larges pour le Pacifique.	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve d'un engagement renforcé et continu des Territoires français du Pacifique auprès des institutions régionales. • Preuve du renforcement des partenariats entre la Nouvelle-Zélande et ses partenaires bilatéraux.
Objectif 3: Les Territoires français du Pacifique profitent d'une résilience sociale et économique ; les économies sont diversifiées, ouvertes et inclusives, offrant des opportunités commerciales et économiques bidirectionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> • La valeur des importations et des exportations entre la Nouvelle-Zélande et les Territoires français du Pacifique affiche une tendance à la hausse. • Preuve d'un engagement politique dans les initiatives économiques régionales.

Résultats à court terme (RCT)	Indicateurs
RCT 1.1 : L'expérience, les connaissances, les idées et les valeurs de la Nouvelle-Zélande sont partagées avec les partenaires intéressés (<i>ex. : inclusivité, bonne gouvernance, développement économique autochtone</i>).	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve de l'influence de la Nouvelle-Zélande à travers ses engagements avec les partenaires intéressés.
RCT 1.2 : Les Territoires français du Pacifique bénéficient d'un soutien au niveau communautaire et	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant terminé des bourses d'études supérieures ou professionnelles.

⁵ Voir : <https://www.mfat.govt.nz/en/about-us/mfat-annual-reports>



d'une offre élargie de bourses de la Nouvelle-Zélande (<i>Programme de Bourse Manaaki ; Fonds du Consulat/NZCF</i>).	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives communautaires soutenues via le NZCF (Fonds du consulat de Nouvelle-Zélande). • % d'initiatives générant des résultats en matière d'égalité des sexes, d'équité ou d'inclusivité.
RCT 2.1 : Les Territoires français du Pacifique sont engagés dans les organismes et l'architecture régionaux, et disposent d'une voix croissante sur les enjeux régionaux communs (<i>ex. : FIP, CPS</i>).	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve d'un engagement politique des Territoires français du Pacifique dans les instances et l'architecture régionales.
RCT 2.2 : Coopération et exploitation accrues dans les domaines où la Nouvelle-Zélande et la France ont des intérêts partagés (<i>ex. : trafic de drogues illicites, pêche INN [illicite, non déclarée et non réglementée], biosécurité</i>).	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve de coopération entre la Nouvelle-Zélande et la France.
RCT 3.1 : Les initiatives régionales améliorent le bien-être et les capacités des communautés des Territoires français du Pacifique (activités multipays de la CID).	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives régionales (activités multipays de la CID) incluant les Territoires français du Pacifique.
RCT 3.2 : Les Territoires français du Pacifique sont plus étroitement alignés sur les normes commerciales et économiques régionales.	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve de la levée d'obstacles ou de mesures prises pour faciliter le commerce entre la Nouvelle-Zélande et les Territoires français du Pacifique.

Pour plus d'informations

Les coordonnées du [Consulat général de Nouvelle-Zélande à Nouméa](#) sont disponibles sur le site web du MFAT ⁶.

Pour en savoir plus sur l'engagement de la Nouvelle-Zélande auprès des pays insulaires du Pacifique, vous pouvez également consulter le site internet du MFAT à l'adresse suivante : www.mfat.govt.nz/en/countries-and-regions/australia-and-pacific/.

⁶ <https://www.mfat.govt.nz/en/countries-and-regions/>



Ce document fait partie d'une série de Plans publiés par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce de la Nouvelle-Zélande (MFAT) et gérés par le Groupe Pacifique et Développement du Ministère. Pour consulter la version la plus récente, veuillez vous rendre sur www.mfat.govt.nz

ISSN 2744-7278

Droit d'auteur de la Couronne ©

Cette œuvre est sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International. En substance, vous êtes libre de copier, diffuser et adapter cette œuvre, à condition d'en mentionner la paternité à la Couronne et de respecter les autres conditions de la licence.

Toute utilisation de drapeaux, emblèmes, noms ou mots protégés par la loi de 1981 sur la protection des drapeaux, emblèmes et noms (*Flags, Emblems, and Names Protection Act 1981*) ne doit enfreindre aucune disposition de ladite loi.

Pour toute question relative à l'attribution des travaux au ministère des Affaires étrangères et du Commerce, veuillez contacter : cmd@mfat.govt.nz Téléphone : +64 4 439 8000 Fax : +64 4 439 8511.

